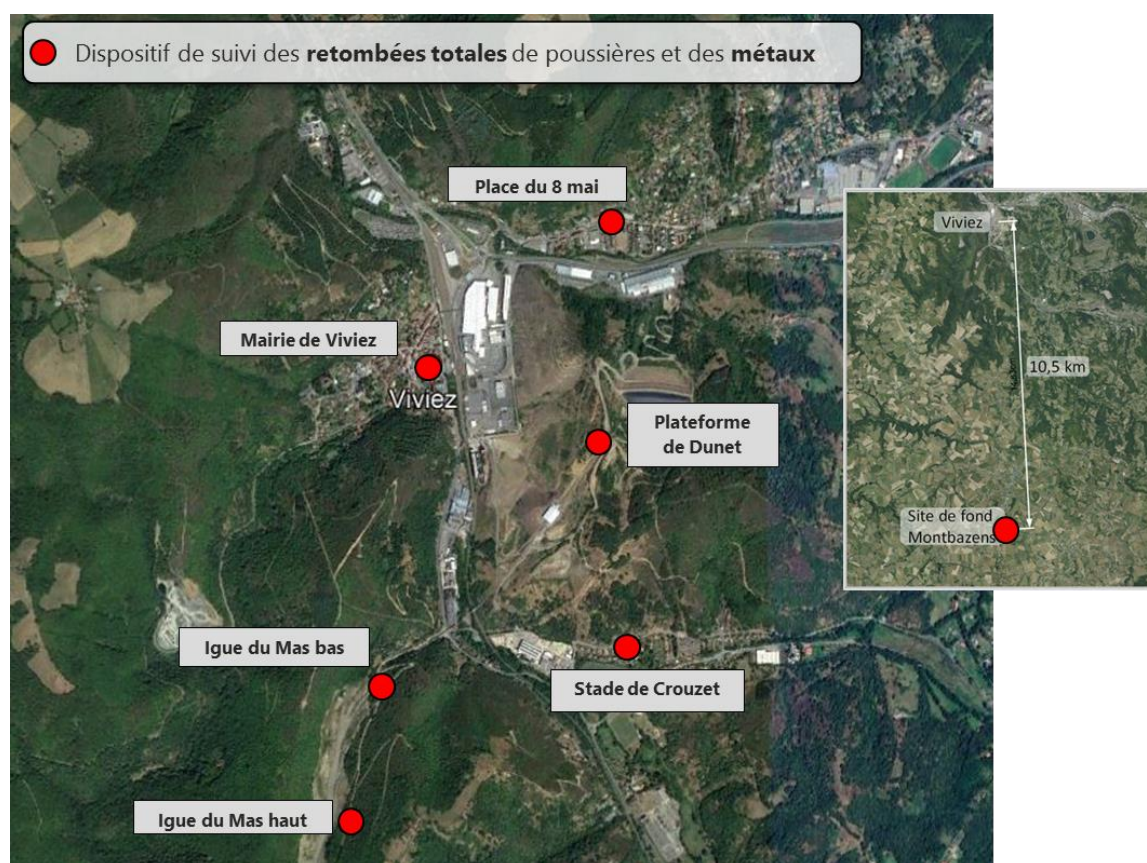


Rapport de mesure bimestriel du dispositif de surveillance de la qualité de l'air - Viviez (12) - SOLENA - février 2026

1. Contexte

Afin d'améliorer les connaissances sur l'impact environnemental des activités de SOLENA, Atmo Occitanie met en place un dispositif de suivi de la qualité de l'air, conformément au PRSQA et au projet associatif de l'association, en particulier à l'Axe 3-1 : « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ». L'historique des dispositifs de mesures est disponible en Annexe 1 et le dispositif d'évaluation mis en œuvre est disponible en Annexe 2.

Localisation des dispositifs de mesure



2. Analyses des retombées atmosphériques de poussières

2.1. Situation par rapport aux valeurs de référence

La réglementation sur les retombées atmosphériques est disponible en Annexe 3.

Moyennes du 1er janvier à fin février 2026

Retombées et métaux	Unité	Valeur de référence en moyenne annuelle	Plateforme de Dunet	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Mairie de Viviez	Place du 8 mai	Stade de Crouzet	Situation vis-à-vis des références
Retombées totales	mg/m²/jour	350	180.3	30.7	83.7	40	38.1	50.7	Pas de dépassement
Arsenic	µg/m²/jour	4	6	1.4	12.9	0.6	0.4	0.9	Dépassement sur Plateforme de Dunet et Igue du mas haut
Cadmium	µg/m²/jour	2	3.1	0.2	0.7	0.6	0.2	0.2	Dépassement sur Plateforme de Dunet
Nickel	µg/m²/jour	15	-	-	-	-	2.1	-	Pas de dépassement
Plomb	µg/m²/jour	100	60.6	8.3	18.1	1.8	1.9	2.9	Pas de dépassement
Zinc	µg/m²/jour	400	291.7	26.5	79.7	33.4	184.8	25.5	Pas de dépassement

Observations générales : Des dépassements des valeurs en arsenic et en cadmium ont été observés uniquement sur les sites de chantier. Aucun dépassement n'a été constaté sur les sites situés à proximité des habitations.

2.2. Moyennes bimestrielles - janvier-fevrier 2026

Il convient de rappeler que l'évaluation d'un dépassement ponctuel se fait en référence à la moyenne annuelle. Les graphiques suivants illustrent les tendances par période tout au long de l'année.

Retombées et métaux en moyennes bimestrielles	Unité	Plateforme de Dunet	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Mairie de Viviez	Place du 8 mai	Stade de Crouzet
Retombées totales	mg/m ² /jour	180.3	30.7	83.7	40.0	38.1	50.7
Arsenic	µg/m ² /jour	5.95	1.41	12.88	0.64	0.38	0.86
Cadmium	µg/m ² /jour	3.06	0.17	0.69	0.64	0.23	0.22
Plomb	µg/m ² /jour	60.56	8.30	18.07	1.80	1.86	2.94
Zinc	µg/m ² /jour	291.65	26.46	79.73	33.36	184.77	25.52

Observations générales:

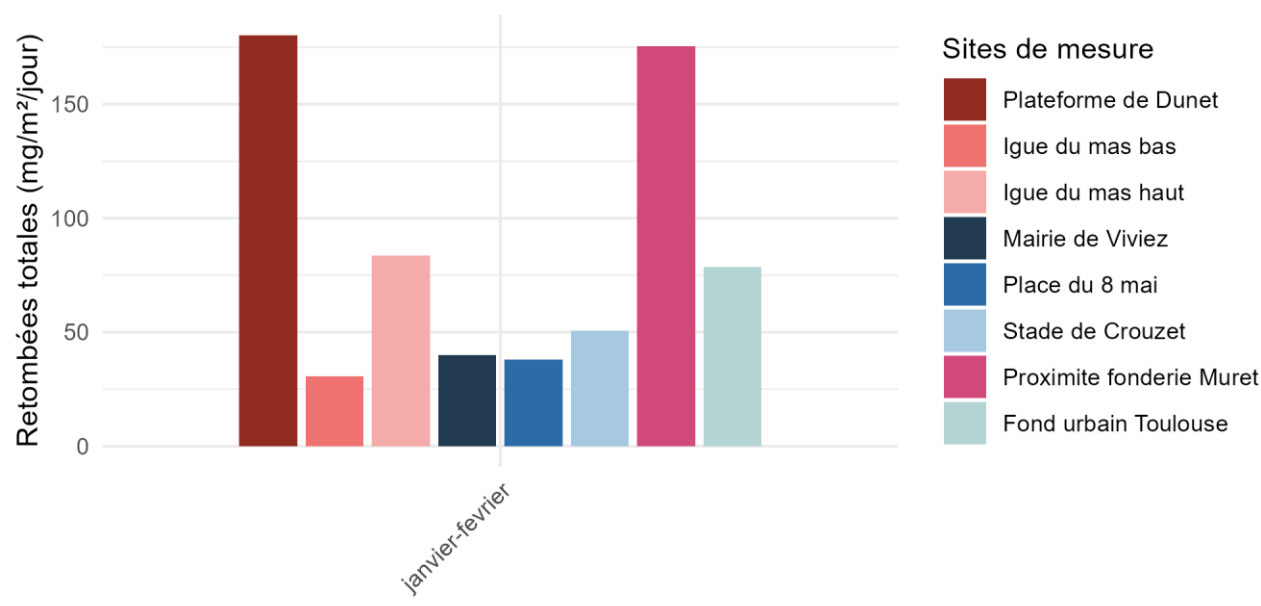
Les retombées atmosphériques totales mesurées sur le site de la Plateforme de Dunet sont plus élevées que sur les autres sites de suivi de Viviez. Comparativement à la même période en 2025, les valeurs observées au cours du bimestre janvier-février sont également en hausse. Cette augmentation des retombées se traduit logiquement par des dépôts plus importants en métaux (arsenic, cadmium, plomb et zinc), compte tenu de la forte charge métallique présente dans les sols de la vallée de Viviez. Cette situation ne présente donc pas de caractère anormal.

Sur les autres points de mesure de Viviez, les niveaux de retombées atmosphériques restent globalement du même ordre de grandeur que ceux observés l'année précédente.

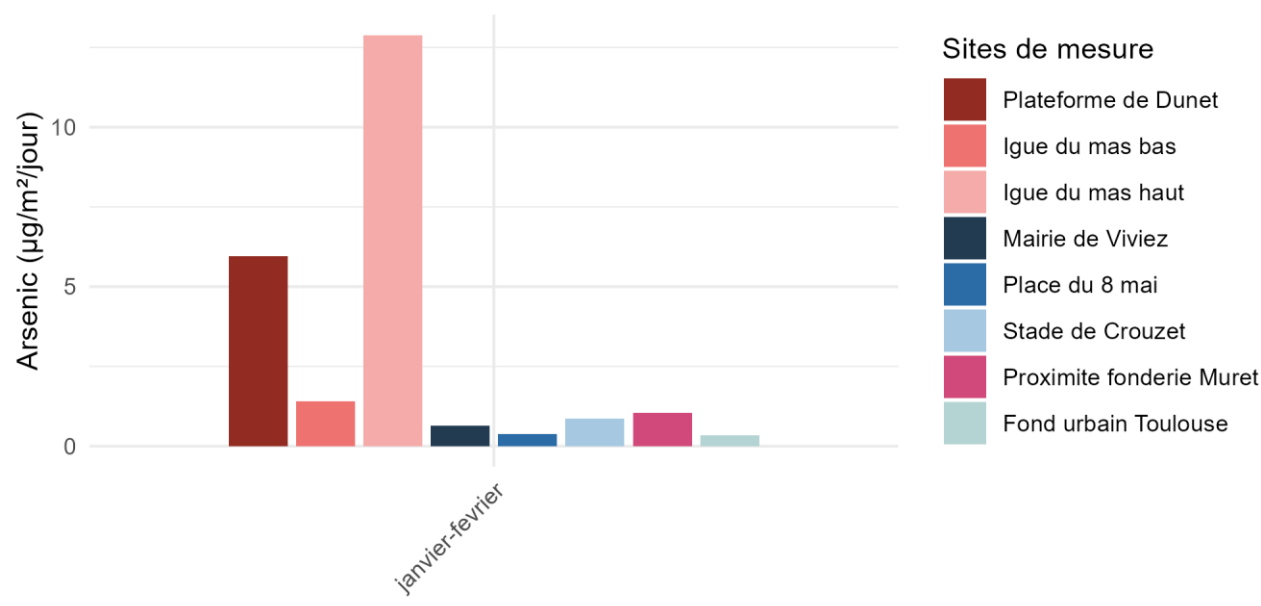
De manière générale, les dépôts métalliques les plus élevés sont observés sur le site de l'Igue du Mas Haut, en cohérence avec les résultats obtenus en 2025. Cette situation suggère une influence plus marquée de la zone de chantier sur ce site par rapport à celui de l'Igue du Mas Bas.

Concernant les sites situés à proximité des habitations, une exposition plus importante au cadmium est observée au niveau de la mairie de Viviez, tandis que des teneurs plus élevées en zinc sont relevées sur la place du 8 Mai. Ces résultats témoignent de la persistance de l'empreinte des activités métallurgiques actuelles et historiques dans la vallée, phénomène déjà mis en évidence lors de la campagne de suivi de 2025.

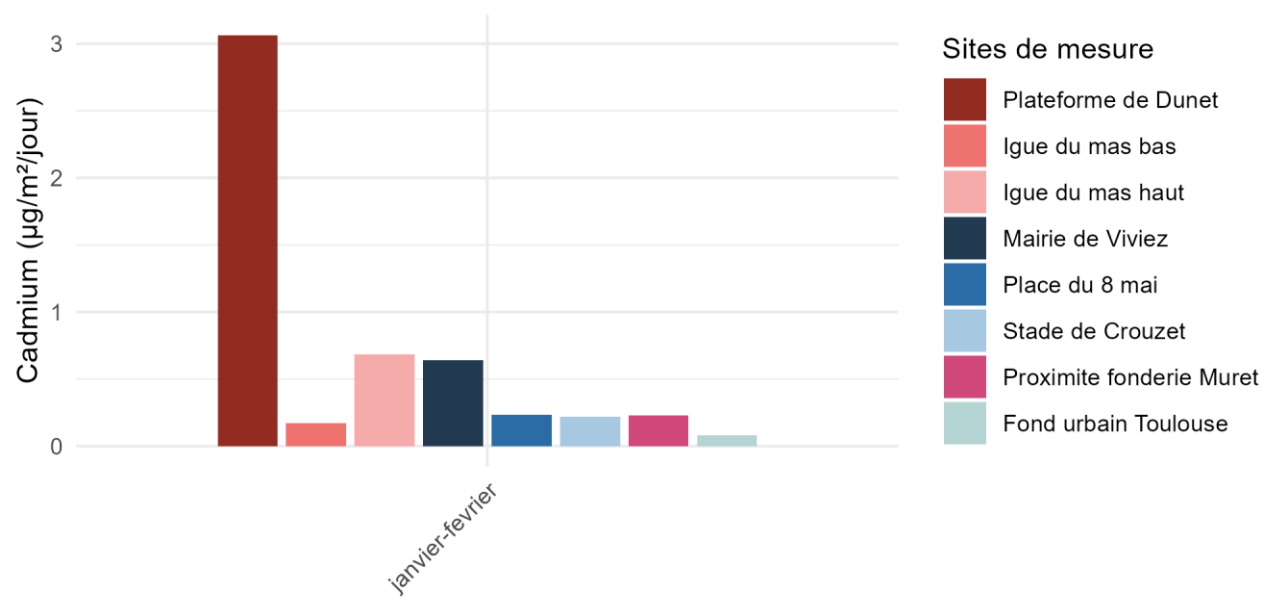
2.2.1. Retombées totales



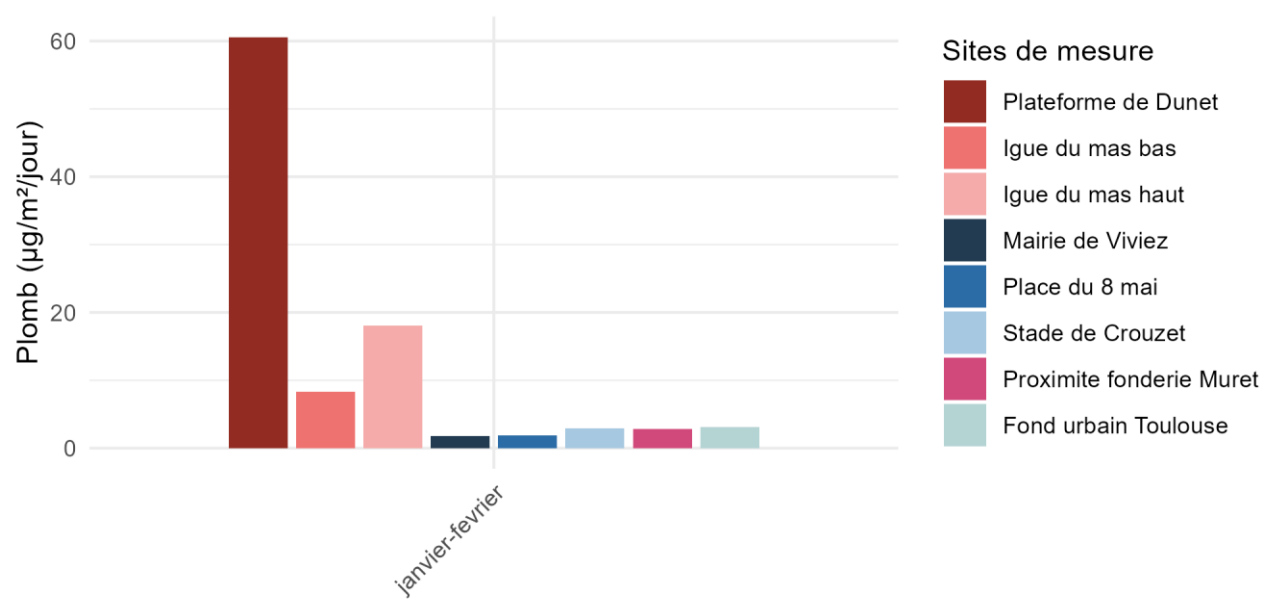
2.2.2. Arsenic



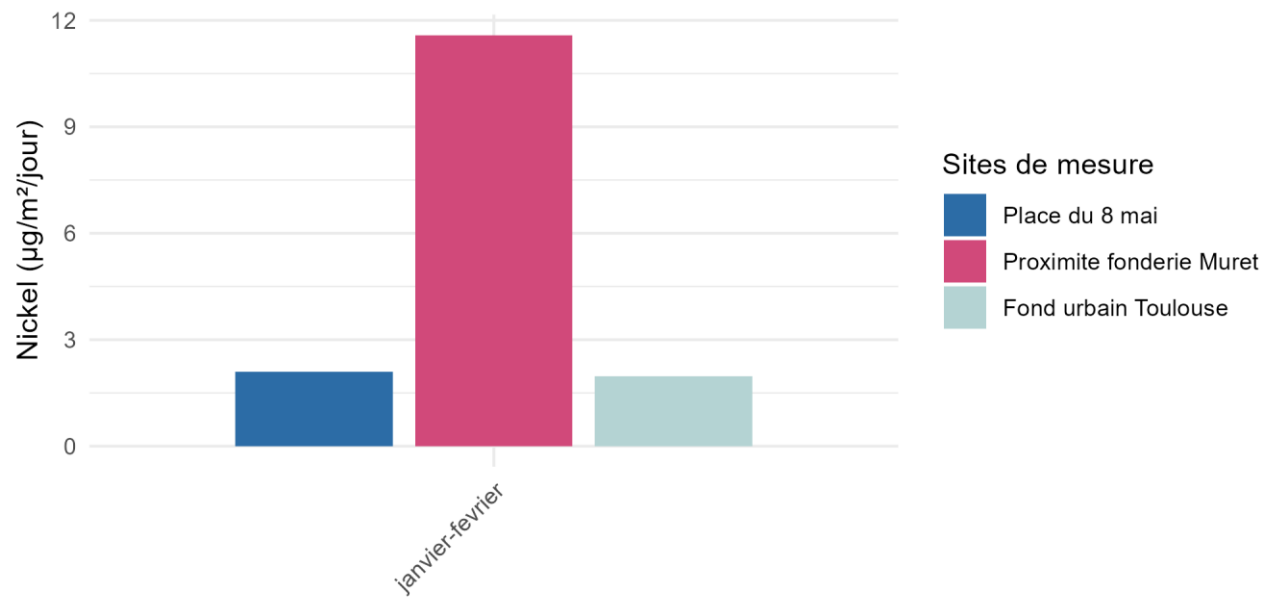
2.2.3. Cadmium



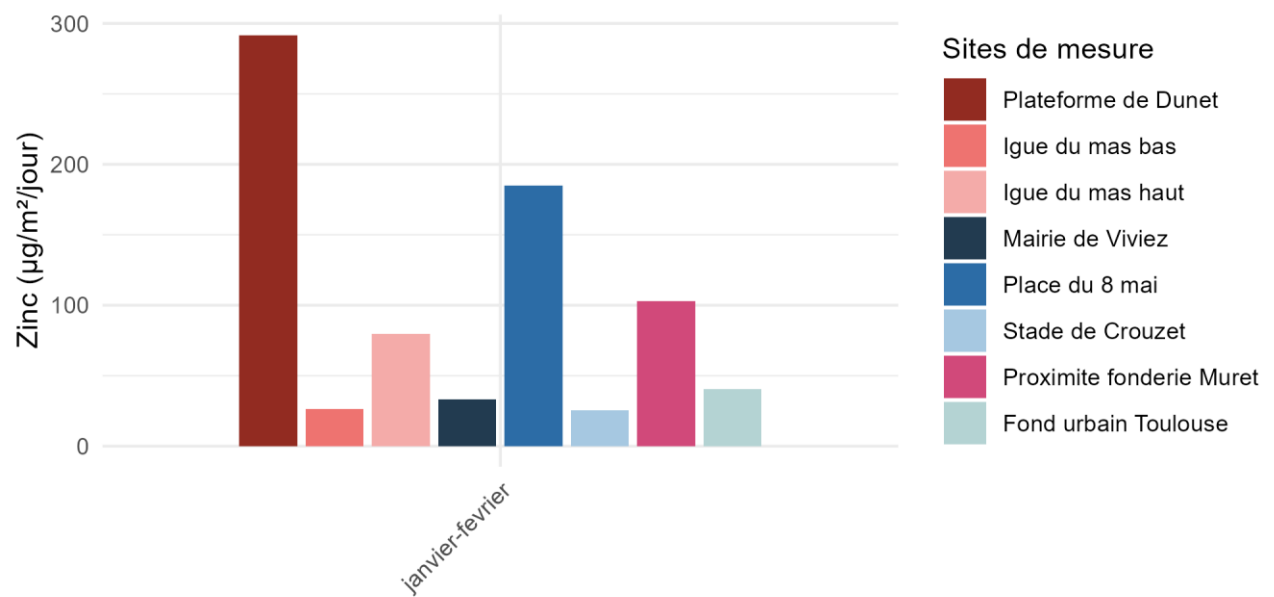
2.2.4. Plomb



2.2.5. Nickel



2.2.6. Zinc



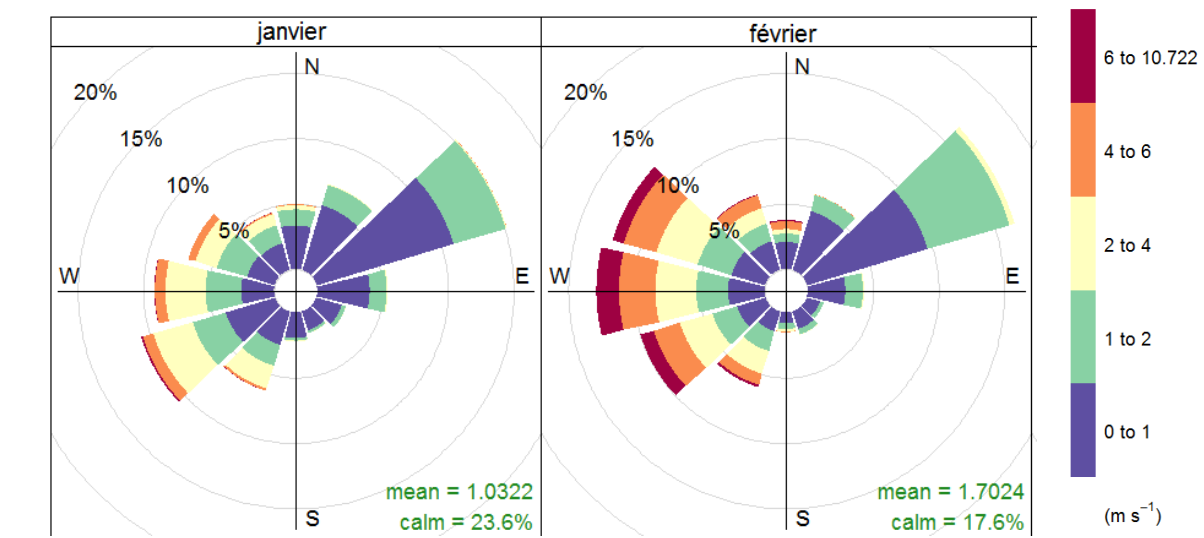
3. Conditions météorologiques ambiantes

Le suivi météorologique est réalisé à partir de la station de Météo France de Firmi.

Précipitations

Mois	Précipitations (mm)
Janvier	123.5
Février	179.1

Orientation et vitesse du vent



4. Annexe 3 : Cadre réglementaire

4.1. Définition des valeurs réglementaires

Les définitions des valeurs réglementaires sont applicables pour l'ensemble des polluants réglementés pour la qualité de l'air en France.

Objectif de qualité :

Un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

Valeur cible :

Un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble.

Valeur limite :

Un niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

4.2. Valeurs de référence

4.2.1. Retombées atmosphériques totales

Concernant les concentrations des métaux dans les retombées atmosphériques totales il n'existe aucune valeur réglementaire à ce jour en France. Les normes allemande TA Luft et suisse OPair servent de valeurs de référence pour la protection des écosystèmes. En outre, la norme TA Luft est relative à tout environnement industriel, et définit comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante ».

Variable	OPAIR (en moyenne annuelle)	TA Luft (en moyenne annuelle)
Retombées totales	200 mg/m ² /jour	350 mg/m ² /jour
Retombées d'arsenic	-	4 µg/m ² /jour
Retombées de cadmium	2 µg/m ² /jour	2 µg/m ² /jour
Retombées de plomb	100 µg/m ² /jour	100 µg/m ² /jour
Retombées de nickel	-	15 µg/m ² /jour
Retombées de zinc	400 µg/m ² /jour	-